

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 SEPTEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 19 septembre 2019, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Bruno LEGRAND

Présents : Bruno LEGRAND, Jérémy PETIT, Olivier FELIX, Valérie MANCÈ, Rémy LEPAGE, Sophie PARENT, Bernadette EGOT, Fabrice HERBIN, Paul REMY, Patrick BRETON, Chantal GONCALVES, Christophe CELLIER, Edith POUCINEAU, Gérard GORISSE, Jennifer SINGEVIN, Anne-Sophie DUBOIS, Violaine KEIME

Absents : André LESPRIT, Céline BREGEON (excusée)

Pouvoir : Céline BREGEON à Violaine KEIME

Secrétaire de séance : Mme Bernadette EGOT

N° 2019/26-09/2
STATION
D'EPURATION ET
RESEAUX
D'ASSAINISSEMENT
Calendrier des travaux de mise
en conformité

Vu le SDAGE des eaux du bassin Seine Normandie

Vu l'arrêté préfectoral de 1995

Vu la délibération de la CCSM du 25/02/2015 s'engageant à réaliser un diagnostic assainissement sur la Commune,

Vu la délibération de la commune de Fère du 26/02/2015 s'engageant à réaliser les travaux identifiés par le diagnostic,

Vu le rapport de manquement administratif du 06/04/2017 relatif à un contrôle du système assainissement de Fère-Champenoise réalisé le 14/03/2017,

Vu le rapport de manquement administratif du 11/07/2017 relatif à la non-conformité 2016 du système assainissement de Fère-Champenoise,

Vu l'arrêté préfectoral du 09/01/2018 de mise en demeure d'exécuter avant le 31/12/2018 les actions suivantes :

- diagnostic du système assainissement, réseaux et station,
- transmission à la DDT d'un échéancier des travaux de réhabilitation des réseaux et de la station identifiés par le diagnostic,
- dossier Loi sur l'eau,

Considérant la réunion du 20/09/19 en Sous-Préfecture avec tous les acteurs concernés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des
18 votants

S'ENGAGE à transmettre à la DDT l'échéancier des travaux à réaliser sur les réseaux et la station dès que le diagnostic des réseaux sera terminé.

S'ENGAGE à réaliser les travaux de mise en conformité, ou de reconstruction, de l'échéancier.

Certifié exécutoire
compte tenu de la
transmission en
s/préfecture
le
et de la publication
Le Maire Bruno LEGRAND
Le

Extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
Le Maire, Bruno LEGRAND



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 SEPTEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 19 septembre 2019, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Bruno LEGRAND

Présents : Bruno LEGRAND, Jérémy PETIT, Olivier FELIX, Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Sophie PARENT, Bernadette EGOT, Fabrice HERBIN, Paul REMY, Patrick BRETON, Chantal GONCALVES, Christophe CELLIER, Edith POUCINEAU, Gérard GORISSE, Jennifer SINGEVIN, Anne-Sophie DUBOIS, Violaine KEIME

Absents : André LESPRIT, Céline BREGEON (excusée)

Pouvoir : Céline BREGEON à Violaine KEIME

Secrétaire de séance : Mme Bernadette EGOT

N° 2019/26-09/2 ACQUISITION du CHEMIN DES JARDINS

La situation géographique de l'emplacement réservé n°1 nécessite l'équipement en voirie et réseaux d'une partie du chemin d'exploitation n°16 dit des Jardins.

Ce chemin a déjà en partie été cédé à la Commune, mais sans formalité, au moment de la construction de l'école maternelle ; l'accès à la rue du Beauregard n'existe plus.

L'Association Foncière de Fère-Champenoise a délibéré le 20 septembre 2019 et a accepté la rétrocession à l'euro symbolique du Chemin des Jardins à la Commune de Fère-Champenoise.

Vu l'ordonnance n°59-115 du 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales,

Vu l'article 141-3 du code de la voirie routière qui précise que le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal,

M. Le Maire propose au Conseil Municipal l'achat du chemin n°16 des Jardins à l'euro symbolique auprès de l'Association Foncière de Fère-Champenoise, son classement dans le domaine public communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des 18 votants**

DECIDE de l'achat à l'euro symbolique du Chemin n°16 des Jardins à l'Association Foncière de Fère-Champenoise.

DONNE TOUT POUVOIR à M. Le Maire ou en son absence à ses adjoints, Monsieur Jérémy PETIT, Madame Valérie MANCE et Madame Sophie PARENT, pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment pour signer tous actes se rapportant à cette acquisition en tant que représentant de la Commune.

DECIDE, une fois les formalités de vente accomplies, du classement du chemin n°16 des Jardins dans le domaine public communal et de la modification du tableau vert de voirie communale en conséquence.

Certifié exécutoire
compte tenu de la
transmission en
s/préfecture
le
et de la publication
Le Maire Bruno LEGRAND
Le

Extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
Le Maire, Bruno LEGRAND

